



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire  
54, rue de l'Arbre Sec 75001 Paris  
Tél : 01 42 60 11 49 – Fax : 01 40 20 91 62  
Site Internet : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
Adresse Mail : [snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
Facebook: <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>  
Twitter: <https://twitter.com/snpespjj>

Paris, le 5 septembre 2016

## **Situation des services à la rentrée suite à des non renouvellements de contrats : Les contractuel-les continuent d'être la variable d'ajustement de la « *bonne gestion* » de l'administration !**

Suite à sa demande, le SNPES-PJJ/FSU a été reçu en audience par le DRH de la DPJJ vendredi 2 septembre. En effet, cet été, dans plusieurs régions, Sud, Sud-Est, Grand Nord, Grand Centre, et sur certains territoires, des contractuel-les ont été remercié-es, parfois de façon soudaine et brutale. Pourtant, un certain nombre d'entre eux-elles avaient eu l'assurance du renouvellement de leur contrat à la rentrée.

C'était compter sans les procédés de « *bonne gestion* », déclinés nationalement et qui prévoient de faire un point en juillet, des effectifs prévisionnels en ETP sur chaque région. Cette situation ne serait donc pas liée à une « coupe » dans les Plafonds Autorisés d'Emplois (PAE), ni au gel d'une réserve, mais à des réajustements en prévision des derniers mois de l'année. Ainsi certaines DIR auraient « sur-consommé » sur le premier semestre et seraient obligées d'ajuster pour les derniers mois. **Le PAE ne pouvant absolument pas être dépassé, les services devront se passer (au choix) : d'un-e éducateur-trice, d'un-e ASS, d'un-e psychologue, d'un-e cuisinière, d'un personnel administratif... les DIR ciblant les unités qu'elles considèrent prioritaires et délaissant les autres... qui pourtant peuvent être soumises à de fortes pressions dues notamment à des mesures en attente.**

Lors de cette audience, le DRH a tenu à rappeler l'importance des créations de postes dont la PJJ a été bénéficiaire dans le cadre des plans anti-terroristes (PLAT 1 et 2, PART). Pour notre part, outre le contexte dans lequel ces postes ont été créés, nous avons précisé qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas affectés sur les services éducatifs (référents laïcité/citoyenneté), que d'autre part ces créations ne suffisent pas à couvrir tous les besoins. **Les non renouvellements de contrats de cet été qui laissent les postes vacants, apparaissent d'autant plus incohérents !**

Le DRH a aussi évoqué les efforts de la DPJJ pour traiter l'absentéisme. Tout en minimisant son importance (taux de 7,5%, dans la moyenne de la fonction publique), il a tenu à préciser que c'est un élément régulier nécessitant le recours à des non titulaires, mais pour lequel les moyens seront toujours insuffisants.

Quant au lien que nous avons fait entre absentéisme et conditions de travail, le DRH nous a renvoyé au travail de l'AC sur les risques psycho-sociaux et le plan d'action sur les conditions de travail à l'hébergement. Celui sur le milieu ouvert est à venir. Au regard de celui sur le placement qui a, aujourd'hui, un impact limité sur le quotidien des personnels, le SNPES-PJJ/FSU exigera que la question des normes soit au cœur de ce texte.

**A la question : « Comment les unités vont elles fonctionner à la rentrée avec des personnels en moins ? », aucune réponse satisfaisante ne nous a été apportée si ce n'est la nécessité d'adapter le fonctionnement du service à la nouvelle configuration !**

Ainsi, dans certaines UEMO, en raison de l'absence d'ASS ou de psychologue, la pluridisciplinarité sera largement attaquée. Des personnels n'ont pas pu avertir les jeunes et leur famille de la passation de la mesure. Même si la continuité des parcours des enfants et adolescent-es n'est pas seulement due à la permanence des intervenant-es, nous savons que tout changement dans une prise en charge doit être accompagné, puisque c'est la relation éducative qui subi une altération. Sinon, cela risque d'engendrer une rupture dans l'accompagnement.

A l'hébergement aussi des contrats n'ont pas été renouvelés. Parfois un adjoint technique « cuisine » alors même que le plan d'action sur les conditions de travail à l'hébergement du mois de décembre 2015 prévoit la création d'un demi poste supplémentaire d'AT pour arriver à 3 ETPT. Dans d'autres lieux de placement, c'est un poste d'éducateur-trice qui a été supprimé, alors que la pression est toujours maintenue sur les équipes avec le « taux de remplissage ». Ce n'est sûrement pas la mise en place de « l'outil de gestion d'emploi du temps », expérimenté depuis la rentrée dans le Grand Nord, qui résoudra cette quadrature du cercle.

**Ainsi, la dimension « ressources humaines » minimise encore une fois les intentions affichées de la DPJJ dans le cadre des notes d'orientation.**

**Devant l'absence de réponses satisfaisantes, nous avons mis fin à l'audience !**

**Localement les résistances se construisent : démarches d'équipe, audiences syndicales, mobilisations de solidarité avec les personnels contractuels, préavis de grève...**

**Nous appelons les personnels et les services concernés à dénoncer les conséquences de ces suppressions de postes et à continuer à se mobiliser collectivement.**

**Le SNPES-PJJ/FSU continuera à faire systématiquement les liens entre « bonne gestion » et conséquences sur la prise en charge des jeunes.**

**Il continuera à dénoncer la précarité à la PJJ et le traitement fait aux agents non titulaires.**

